

1 Introduction

1.1 Vue d'ensemble

Ces instructions sont un instrument destiné aux praticiens. Le but est de garantir **durablement l'efficacité de la forêt de protection** à des coûts aussi bas que possible.

Les soins en forêt de protection sont basés sur l'hypothèse qu'il existe un lien direct entre la réduction des risques et l'état de la forêt. Cette relation a conduit à fixer des **profils d'exigences** définis en fonction des dangers naturels et des conditions de stations, dans le but d'attendre un effet protecteur aussi élevé que possible.

Toutes les surfaces présentant le même profil d'exigences font partie du même **type d'objectif**.

Les types d'objectifs sont répartis en **types de traitements** en fonction de l'état momentané de la forêt. Une **placette témoin** est une parcelle forestière représentative d'un tel type de traitement.

L'**évaluation de la nécessité d'intervenir sur la placette témoin** est faite grâce à la comparaison entre l'état actuel et le profil d'exigences, en tenant compte de l'évolution naturelle de la forêt.

La **mise en œuvre des mesures** s'appuie sur les résultats des observations menées sur les placettes témoins. Si l'on veut garantir des soins ciblés en forêt de montagne, il est indispensable de disposer d'un réseau de placettes témoins et de bases de planification appropriées.

Le but du **contrôle des résultats** est de garantir un effet protecteur durable de la forêt de façon aussi efficace que possible.

Le **contrôle de l'exécution** a pour but d'examiner si les mesures prévues ont été exécutées au bon endroit et dans les règles de l'art.

L'**analyse des effets** permet d'examiner les effets des mesures – ou du renoncement ciblé à des mesures – sur l'état des placettes témoins. Elle est un instrument de pilotage du processus.

Le **contrôle de l'atteinte** des objectifs permet d'examiner dans quelle mesure l'état de la forêt correspond aux profils d'exigences recommandés ou fixés.

L'**analyse des objectifs** permet de savoir si les profils d'exigences adoptés sont encore appropriés.

Chapitre 2

Section 3.2
Dangers naturels, annexe 1
Types de stations, annexe 2

Section 3.3

Section 3.4
Formulaires, annexe 4

Chapitre 4
Utilisation du bois sur place,
annexe 7

Chapitre 5

Section 5.2
Contrôle de l'exécution, annexe 3

Section 5.3
Analyse des effets, annexe 3

Section 5.4

Section 5.5